

**Appel à Projets Prévention et promotion de la santé 2024-2025**  
**CAHIER DES CHARGES**

**CONTEXTE**

La Collectivité de Corse porte une vision stratégique sur la santé : la santé participant au développement de la Corse et de ses habitants, la santé comme un état de bien-être physique, mental et social, la santé devant tenir compte des facteurs environnementaux ; on ne parle ici que d'une seule santé qui renvoie au concept « One Health ». L'appel à projet 2024-2025 est lancé pour répondre à cette vision.

Les améliorations équitables et durables obtenues en matière de santé procèdent d'une politique efficacement menée par tous les secteurs et d'une collaboration efficace et participative de la société. Les actions de promotion de la santé accompagnent différents publics face aux problématiques actuelles et les plus marquantes en santé publique.

La Collectivité de Corse a fait le choix d'orienter son appel à projets sur les thématiques suivantes :

- 1- Accompagnement à la santé des enfants et des jeunes,
- 2- Accompagnement en soins de bien-être des malades atteints de cancers,
- 3- Innover en promotion de la santé.

Dans leur(s) réponse(s) à cet appel à projets, les partenaires pourront s'engager dans une ou plusieurs actions.

**1. Thématique : Accompagnement à la santé des enfants et des jeunes :**

**Chez les 3-17 ans, près d'un mineur sur dix présente des difficultés psychosociales, celles-ci varient beaucoup selon l'âge et le sexe**

En juillet 2021, l'enquête EpiCov a collecté auprès de 20 127 adultes parents, conjoints de parents ou assistants familiaux vivant avec au moins un enfant âgé de 3 à 17 ans des réponses au questionnaire parental sur les forces et faiblesses psychosociales de l'enfant (SDQ). Ce questionnaire permet, à partir de certains scores, d'estimer si l'enfant concerné par le questionnaire présente des difficultés psychosociales et quels en sont les éventuels retentissements sur la vie quotidienne de l'enfant et de la famille.

Les difficultés psychosociales, prises toutes ensemble, concernent 10 % des garçons et 7 % des filles âgés de 3 à 17 ans.

Les enquêtes disponibles, concernant les adolescents et jeunes adultes, montrent - comparativement aux données observées dans les autres régions - une jeunesse corse un peu moins consommatrice de produits stupéfiants, en revanche, plus significativement encline à la consommation tabagique. Les enquêtes auprès des jeunes révèlent que, malgré la conscience

des dangers liés à la consommation d'alcool et/ou de cannabis, une part importante d'entre eux a déjà pris le volant en ayant consommé de l'alcool.

Les décès de 15-24 ans causés par un accident de la circulation - 1re cause de décès des jeunes également en France métropolitaine- stagnent et sont proportionnellement plus fréquents en Corse qu'ailleurs.

La Collectivité de Corse souhaite s'engager dans les trois objectifs stratégiques suivants :

- Renforcer les aptitudes individuelles des enfants et des jeunes, notamment les compétences psychosociales, l'estime de soi et l'empowerment afin qu'ils puissent prendre en main leur avenir en assumant leurs choix ;
- Mettre en œuvre des actions participatives : il s'agit de favoriser des prises de conscience collectives mais aussi de susciter la participation active des enfants et des jeunes, de leur donner du pouvoir, en les associant aux décisions qui les concernent, en leur permettant d'agir sur leur environnement ;
- Améliorer les partenariats et le renforcement des compétences des professionnels pour accueillir, écouter, orienter et mieux répondre aux attentes des jeunes, pour favoriser l'émergence d'actions concertées susceptibles de susciter la participation active des jeunes.

## **2. Thématique : Compléter l'offre des soins de support des malades atteints de cancer :**

Depuis trois ans la Collectivité de Corse s'est engagée auprès des malades atteints de cancer et souhaite poursuivre cet accompagnement. La Corse est une des régions les plus touchées par certains types de cancers (surtout le poumon). Le territoire présente une incidence estimée de 10 % supérieure à la moyenne nationale chez la femme et l'incidence du cancer du sein a fortement augmenté (+121 %) et de façon plus marquée que sur le continent français (santé publique France 2019).

Le 27 juin 2020 l'Institut national du cancer a créé un « living lab » dont l'une des premières activités à développer est l'accompagnement du parcours de soins dans une démarche globale débordant la sphère médicale (vie sociale, vie privée, vie professionnelle).

Le traitement d'un cancer ne s'arrête pas au traitement de la seule maladie. Les "supportive care" terme traduit de l'anglais ou « soins de support » sont définis comme l'ensemble des soins et soutiens nécessaires aux personnes malades pendant et après la maladie. Ils se font en association avec les traitements spécifiques contre le cancer éventuellement mis en place, ou dans le cadre de la rémission.

Ils reposent sur une analyse globale des besoins et visent à assurer la meilleure qualité de vie possible sur les plans physique, psychologique et social. Ils prennent en compte la diversité des besoins, ainsi que ceux de l'entourage. Ils font partie intégrante du traitement et ne sont ni secondaires, ni optionnels.

Les projets devront améliorer la santé des patients atteints de cancer ou en rémission, aborder les effets indésirables des traitements et les perturbations de l'image de soi par l'intermédiaire de soins de support, de confort ou de bien-être et proposer cette aide et cet accompagnement

sur l'ensemble du territoire. Ces actions permettront une accessibilité égale à la santé pour les personnes les plus isolées et les plus démunies.

### **3. Thématique : innovation en promotion de la santé**

La promotion de la santé s'inscrit dans la lignée de la définition OMS de la santé (un état de complet bien-être physique, mental et social). Elle se situe donc dans une double perspective pour permettre aux populations :

- d'améliorer leur santé en leur donnant les moyens d'un plus grand contrôle sur celle-ci ;
- de faire de la santé une ressource de la vie quotidienne (un moyen parmi d'autres pour le mieux-être) et non un but dans la vie (une fin en soi).

Elle repose sur trois éléments fondamentaux :

1. Créer des milieux favorables : pour favoriser une meilleure santé, il est indispensable de promouvoir un milieu de vie sain. La protection des milieux naturels et artificiels et la conservation des ressources naturelles doivent recevoir une attention particulière. Les conditions de vie, de loisirs, de travail sont aussi essentielles.
2. Renforcer l'action communautaire : la promotion de la santé favorise la participation effective et concrète des populations à la fixation des priorités, à la prise de décision et à l'élaboration des stratégies d'action, pour atteindre un meilleur niveau de santé.
3. Acquérir des aptitudes individuelles : la promotion de la santé soutient le développement individuel et social en offrant des informations, en assurant l'éducation pour la santé et en perfectionnant les aptitudes indispensables à la bonne santé.

La promotion de la santé recouvre des pratiques spécialisées de santé publique visant le renforcement du pouvoir d'agir des personnes et des groupes sur leurs conditions de vie et de santé, à l'aide de stratégies d'interventions telles que l'éducation pour la santé, l'organisation communautaire, l'action sur les environnements, le plaidoyer politique, et la réorientation du secteur du soin.

Le contexte socio-économique et géographique de la Corse exerce une influence sur les inégalités sociales en santé : précarité, difficultés d'accès aux soins, saisonnalité, personnes âgées, familles monoparentales ....

De nombreuses variables, telles que la classe sociale, la culture, la langue, la religion, le genre, l'orientation sexuelle, l'âge et les incapacités entrent en interaction pour créer des situations désavantageuses pour certains groupes et individus.

Les projets devront tenir compte des contextes de vie, des besoins, des représentations, et de la diversité des points de vue afin d'apporter un bon niveau de littératie pour contribuer à permettre aux individus de faire des choix éclairés et d'adopter des comportements favorables à la santé. Ils devront s'efforcer de s'appuyer sur l'accès à la culture car elle exerce une profonde influence sur la manière dont les individus perçoivent le monde et plus spécifiquement, la santé et la maladie. Les stratégies visant simultanément plusieurs aspects tels que la littératie, la culture et la langue et à plusieurs niveaux du système de santé seront particulièrement pertinentes pour communiquer efficacement et améliorer l'état de santé de la population dans sa diversité.

## **Bénéficiaires :**

Organismes publics ou privés à but non lucratif en capacité de mener ce type de projet, de plus d'un an d'existence au moment du dépôt du dossier de candidature et pouvant justifier d'un bilan d'exercice comptable de l'année écoulée.

## **Critères de sélection des projets :**

Les projets retenus doivent permettre d'établir un lien direct avec les domaines de la prévention et de la promotion de la santé et répondre à une des trois thématiques précitées.

Pour être retenus et financés, les projets devront répondre aux critères suivants pour ces trois thématiques. Certains critères spécifiques pourront être précisés à l'échelle de chaque thématique (cf. annexes) :

- ✓ Être en cohérence avec les actions de la feuille de route de la collectivité délibération n° 18/280 AC du 27 juillet 2018, posant notamment comme orientation : le développement de la prévention sanitaire auprès de la population ;
- ✓ Être en cohérence avec le rapport n°2022/01/083 du 28 avril 2022 Promotion de la santé pour tous et en tous lieux, une ambition portée par la CDC ;
- ✓ Respect des projets et des publics prioritaires visés ;
- ✓ Pertinence dans l'atteinte des objectifs posés au regard de l'axe choisi ;
- ✓ Qualité méthodologique du projet ;
- ✓ Capacité (technique, financière, humaine) du promoteur à mettre en œuvre le projet ;
- ✓ Partenariats mis en œuvre, co-construction de projets de santé publique transversaux avec les partenaires associatifs ou institutionnels impliqués au niveau des territoires ;
- ✓ Inscription dans le contexte local ;
- ✓ Adéquation du budget du projet au regard des objectifs visés ;
- ✓ Une attention sera portée à la complémentarité du projet avec les autres projets menés sur le territoire d'intervention : lors de l'état des lieux préalable à l'élaboration du projet, le porteur devra s'inscrire dans une logique de complémentarité ;
- ✓ Qualité du partenariat développé avec l'Education Nationale si l'action porte sur un public scolarisé, (thématique 1 et 3) ;
- ✓ Mobilisation de cofinancements ;
- ✓ Pour des actions de formation à destination des professionnels :
  - Harmonisation des objectifs de promotion et de prévention de la santé sur le territoire : organisation de la santé (réduction des inégalités sociales),
  - Méthodologie pour l'intervention et l'évaluation,
  - Approche par population, lieu de vie et thématique.

Les actions devront être conduites par des acteurs disposant de compétences en matière de prévention, et pertinents dans le domaine du développement des compétences psychosociales. Le projet devra décrire les objectifs, la méthode, le calendrier de mise en œuvre ainsi que les moyens humains.

**Dépenses éligibles :**

- Fournitures indispensables à la réalisation exclusive du projet (sauf articles considérés comme valeurs immobilisées tels que téléviseurs, caméscopes, ordinateurs, etc...) ;
- Rémunération d'intervenants extérieurs ;
- Frais de déplacements nécessaires à la seule réalisation du projet ;
- Location de salle destinée à la mise en place du projet.

**Dépenses inéligibles :**

- Dotations sur amortissements et provisions ;
- Charges exceptionnelles (comptes 65 et 67) ;
- Dons au bénéfice d'un tiers ;
- Variations de stocks ;
- Contributions volontaires en nature.

**Taux d'intervention de la Collectivité de Corse :**

20 à 50 % du coût total des dépenses éligibles au regard des critères indiqués dans l'appel à projets et dans la limite de l'enveloppe annuelle globale affectée aux projets retenus ;

Une majoration de 10 % supplémentaires pourra être attribuées pour les associations essentiellement et/ou majoritairement composées de bénévoles (plus de 75 %), dans la limite d'une enveloppe globale ;

Des co-financements sont souhaités, notamment une participation de la structure.

Un apport de fonds propres minimum à hauteur de 20 % est obligatoire pour l'action.

De plus, le taux maximum cumulé de fonds publics ne peut excéder 80 % du B.P. de la structure.

Un maximum de deux projets par structure porteuse pourra être soutenu sur la durée de l'appel à projets.

**Constitution du dossier :**

- ✓ Dossier de demande d'aide complété (cf. annexe),
- ✓ Devis descriptifs et estimatifs (en rapport avec l'action).
- ✓ Récépissé de déclaration de création de l'association en Préfecture,
- ✓ Statuts de la structure porteuse du projet,
- ✓ RIB,
- ✓ N° SIRET,
- ✓ Délibération de l'organe statutaire compétent sollicitant l'aide de la collectivité et approuvant le plan de financement,
- ✓ Accord de financement des autres partenaires,

- ✓ Procès-verbal de la dernière assemblée générale,
- ✓ Programme d'activité pour l'année en cours,
- ✓ Rapport activité de l'exercice écoulé,
- ✓ Compte financier de l'exercice écoulé (bilan, compte de résultat et annexe approuvés par l'organe statutaire compétent).

### **Modalités d'instruction :**

Le dossier doit être complet (pièces justificatives prévues dans le cahier des charges et toutes autres pièces demandées) ;

### **Durée du projet et évaluation :**

Les projets doivent démontrer leur qualité d'ancrage dans le territoire sur une durée longue.

Le porteur de projet fournira des indicateurs de suivi de l'action (quantitatifs et qualitatifs). Ceux-ci seront définis dans le dossier de demande de financement.

Une évaluation et un bilan final de l'action seront réalisés en fin de projet par le porteur de projet et transmis à la collectivité.

Si l'action a déjà été financée et/ou mise en œuvre les années antérieures, celle-ci devra être soldée.

### **Modalités de versement :**

1<sup>er</sup> acompte de 50 % sur production d'une attestation de démarrage de l'action ;

Versement du solde au prorata des dépenses réalisées sur production du bilan final qualitatif, quantitatif et financier et présentation des justificatifs visés par l'ordonnateur et le comptable.

### **Modalités pratiques :**

- Envoi uniquement par mail en inscrivant en objet : Candidature AAP PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE 2024 :
  - [dslr@isula.corsica](mailto:dslr@isula.corsica) (service instructeur)
  - [angelina.lucchini@isula.corsica](mailto:angelina.lucchini@isula.corsica)
  - [aiutiassoci@isula.corsica](mailto:aiutiassoci@isula.corsica) (guichet unique association)
- Dossier disponible sur le site internet de la Collectivité de Corse.

**Tout dossier incomplet ou postérieur à la date limite de dépôt fixée au vendredi 28 juin 2024 sera déclaré irrecevable.**

### **Contact :**

Direction de l'Action Sociale Proximité – Service du Développement Social Local régional :

*Mail : (angelina.lucchini@isula.corsica )*  
*Tél. : 04 95 74 90 24*

### **Thématique 1 : Accompagnement à la santé des enfants et des jeunes**

Les enquêtes disponibles, concernant les adolescents et jeunes adultes, montrent - comparativement aux données observées dans les autres régions - une jeunesse corse un peu moins consommatrice de produits stupéfiants, en revanche, plus significativement encline à la consommation tabagique. Les enquêtes auprès des jeunes révèlent que, malgré la conscience des dangers liés à la consommation d'alcool et/ou de cannabis, une part importante d'entre eux a déjà pris le volant en ayant consommé de l'alcool.

Les décès de 15-24 ans causés par un accident de la circulation - 1re cause de décès des jeunes également en France métropolitaine- stagnent et sont proportionnellement plus fréquents en Corse qu'ailleurs.

#### ○ **Objectifs stratégiques :**

La collectivité de Corse souhaite s'engager dans les trois objectifs stratégiques suivants :

- Renforcer les aptitudes individuelles des jeunes, notamment les compétences psychosociales, l'estime de soi et l'empowerment afin qu'ils puissent prendre en main leur santé en assumant leurs choix ;
- Mettre en œuvre des actions participatives : il s'agit de favoriser des prises de conscience collectives mais aussi de susciter la participation active des jeunes, de leur donner du pouvoir, en les associant aux décisions qui les concernent, en leur permettant d'agir sur leur environnement ;
- Améliorer les partenariats et le renforcement des compétences des professionnels pour accueillir, écouter, orienter et mieux répondre aux attentes des jeunes, pour favoriser l'émergence d'actions concertées susceptibles de susciter la participation active des jeunes.

#### ○ **Les thématiques du volet santé des enfants et des jeunes :**

Les analyses des besoins identifiés sur les territoires par les différents acteurs locaux au cours des dernières années, mettent en avant trois thématiques principales sur le plan de la santé publique, et que la Collectivité de Corse a retenu dans cet appel à projets :

1. Actions d'accompagnement vers une utilisation adaptée des écrans à l'âge des enfants ;
2. Prévenir les conduites addictives chez les jeunes ;
3. Actions de prévention de l'obésité.



## **1) Actions d'accompagnement vers une utilisation des écrans adaptée à l'âge de chaque enfant**

Une étude de santé publique France présentée le 12 avril 2023 décrit pour la première fois l'évolution du temps d'écran des enfants entre 2 et 5 ans et demi. Elle montre que ce temps augmente régulièrement avec l'âge, avec une persistance importante du comportement chez chaque enfant, confortant la nécessité d'une prévention précoce. Les temps d'écran moyens excèdent les recommandations (pas d'écran avant 2 ou 3 ans, maximum une heure ensuite), et une part non négligeable (de 11 à 26% selon l'âge) des enfants passe plus de deux heures par jour devant les écrans. Des différences importantes de temps d'écran selon la région de résidence, le statut social et l'histoire migratoire sont observées ; prendre en considération ces différences permettra de mieux cibler des mesures de prévention d'un usage excessif des écrans chez le jeune enfant.

Chez les très jeunes enfants (0-3 ans), une exposition aux écrans peut engendrer des effets notoires sur la santé, tels que l'agitation, une augmentation du comportement passif, et des troubles de la concentration, une altération du sommeil, un ralentissement dans l'apprentissage du langage.

La question de l'utilisation des écrans chez les jeunes enfants permet d'aborder certaines compétences psychosociales parentales et de proposer des actions incluant pleinement les parents et l'unité familiale dans la réflexion sur l'exposition aux écrans.

Dans tous les cas et dans les différentes études effectuées l'encadrement parental est souligné comme facteur essentiel dans la bonne utilisation des écrans par les enfants.

Les principales actions en cours actuellement se déroulent au sein des écoles, très peu d'actions de prévention sont organisés en extra-scolaire (clubs de sport, CLSH etc.). La PMI, qui intervient dans les écoles auprès d'enfants de 3 à 6 ans mène des actions ponctuelles de prévention liées aux écrans et la direction de la jeunesse travaille à l'animation d'un réseau d'acteurs jeunesse. Les actions recensées concernent principalement le cyber harcèlement et de nombreuses associations proposent des actions liées aux dangers d'internet.

Les premières assises de la santé en 2019 ont abordé cette problématique et ont fait ressortir le manque d'outillage des professionnels intervenant auprès d'enfants pour sensibiliser spécifiquement à l'usage des écrans.

### Objectifs opérationnels

- Recenser les acteurs proposant des actions de prévention sur les dangers d'internet et des réseaux sociaux,
- Recenser les outils, dispositifs et services disponibles pour ces acteurs,
- Construire des ressources éducatives liées aux usages du numérique,
- Mettre en place des formations en faveur des intervenants auprès des enfants (milieu scolaire, périscolaire et extra-scolaire),
- Renforcer les compétences des professionnels de la petite enfance et du social dans la prévention des usages des écrans,
- Développer les connaissances et les compétences des parents,

- Accompagner les parents et les enfants en vue par la mise en place d'actions innovantes pour une meilleure utilisation des écrans.

#### Modalités d'actions proposées dans l'appel à projet,

- Mise en place d'un groupe d'appui et d'observation composé d'acteurs éducatifs, sociaux et/ou sportifs et culturels impliqués dans cette thématique ;
- Recensement des outils, services et documentations traitant de l'usage des écrans ;
- Création d'une ressource éducative regroupant tous ces outils mobilisables par les professionnels, (catalogue ou site internet) ;
- Formation de sensibilisation des acteurs et professionnels selon le référentiel suivant :
  - o Distinction entre usage abusif des écrans et dangers d'internet,
  - o Expliquer les conditions d'un bon usage des écrans.
- Soutien à des actions de sensibilisation sur les dangers de l'exposition inadaptée et/ou la surexposition aux écrans auprès des professionnels et usagers de lieux accueillant des jeunes enfants ;
- Renforcement de programmes de sensibilisation sur les dangers liés à une exposition inadaptée aux écrans, pouvant notamment prendre la forme de défis collectifs d'un encadrement du temps d'écran à la maison, organisés par exemple en milieu scolaire ;
- Accompagnement au renforcement des compétences ~~psycho-sociales~~ psychosociales des parents et des enfants pour les aider à gérer la présence des écrans dans leur domaine privatif.

**Public visé :** enfants de 0 à 16 ans.

## **2) Prévenir les conduites addictives chez les jeunes**

### Contexte

Pour des raisons d'effectifs, les données de consommation en population adulte en Corse ne sont pas disponibles, et la dernière étude pour les adolescents corses date de 2017.

En matière de tabagisme, la population adolescente se distingue de la moyenne nationale par des indicateurs de consommation notablement supérieurs (en 2017, 31 % des 17 ans étaient des fumeurs quotidiens, contre 25 % sur l'ensemble de la France métropolitaine). La mortalité liée aux cancers des voies pulmonaires s'avère relativement importante comparativement aux autres régions.

S'agissant de l'alcool, si les jeunes de Corse sont plus nombreux en proportion à avoir déjà bu au cours de leur vie, les niveaux d'usages dans le mois et régulier se situent dans la moyenne nationale. En termes de conséquences des usages, la région affiche un niveau de mortalité prématurée liée à l'alcool (alcoolisme et cirrhose) nettement inférieur à la moyenne nationale. Pour le cannabis, les niveaux d'expérimentation et d'usages des adolescents corses sont les plus bas constatés en France métropolitaine. Ainsi alors que dans l'ensemble du territoire, 7 % des jeunes de 17 ans se déclarent usagers réguliers de cannabis, ils ne sont que 3 % en Corse. Corrélativement, le nombre d'interpellations pour infractions à la législation sur les stupéfiants

(ILS), concernant principalement le cannabis, se situe à un niveau relativement inférieur à celui de la France entière. Enfin, s'agissant des autres produits illicites, les niveaux d'expérimentation des jeunes de 17 ans sont semblables à ceux du reste de la France, à l'exception des amphétamines qui sont en dessous de la moyenne nationale. Par ailleurs, les accidents mortels de la circulation impliquent nettement moins souvent la présence de stupéfiants en Corse que dans l'Hexagone.

L'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) présente en 2021 les premiers résultats d'une enquête et les évolutions relevées depuis 10 ans.

Un échantillon représentatif d'élèves de 3e a répondu à des questions sur les initiations à l'alcool, au tabac et au cannabis et sur les alcoolisations ponctuelles importantes (API), l'usage problématique de cannabis, les modes d'acquisition du tabac et de l'alcool, l'initiation au protoxyde d'azote, un usage de la cigarette électronique de plus en plus populaire chez les adolescents qui s'affranchit d'un usage de tabac « classique » et la pratique des jeux d'argent et de hasard. Les résultats de cette enquête, réalisée pour la première fois depuis le début de la crise sanitaire de 2020, soulignent une baisse importante de la diffusion du tabac, de l'alcool et du cannabis, malgré une accessibilité aux produits qui reste élevée.

Ces résultats, positifs à plusieurs titres, sont à mettre en perspective avec le contexte sanitaire dans lequel l'enquête a été menée. Si la situation actuelle est le fruit des dynamiques à l'œuvre depuis une dizaine d'années, marquée par le recul continu de la diffusion du tabac et de l'alcool chez les plus jeunes, l'accentuation des baisses observées résulte aussi des confinements successifs mis en place pour contenir la pandémie de Covid-19 qui ont fortement réduit les sociabilités adolescentes.

Cette restriction des occasions de rencontres et de moments festifs a été autant d'opportunités perdues d'initiation et de consommation. Le prochain volet à paraître d'EnCLASS du 2ème trimestre 2022, qui interrogera 15 000 collégiens et lycéens, doit permettre de mieux comprendre les tendances observées en 2021.

Les constats sont les suivants :

- Une prévention axée sur le tabagisme et sur l'alcool doit être une priorité de santé publique pour la Corse ;
- On remarque une méconnaissance par les jeunes des structures et dispositifs existants, et un déficit de couverture territoriale (pas de réseau dans les villages par exemple) ;
- Une difficulté à investir les lieux festifs pour agir en termes de prévention et pas de présence régulière sur les lieux connus de consommation.

#### Objectifs opérationnels :

- Prévenir et soutenir les parents dans leur rôle éducatif auprès des enfants et ce dès le plus jeune âge en particulier en développant des actions de renforcement des compétences psychosociales ;
- Développer une campagne de communication et d'information adaptée et ciblée ;
- Former et informer les professionnels du territoire ;
- Intervenir auprès de publics jeunes en s'appuyant sur les structures d'accompagnement par exemple les missions locales, et dans les villages de l'intérieur.

#### Modalités d'actions proposées dans l'appel à projet,

- Organisation de sessions de formation à destination des professionnels institutionnels et associatifs,
- Organisation de manifestation de type colloque en mixant à la fois le tout public et les professionnels,
- Mise en place d'actions en partenariat avec les structures d'accompagnement des jeunes (missions locales, autres...),
- Mise en place de groupes de paroles de jeunes proposant des actions d'informations, analyse et développement des compétences psychosociales.

**Public visé :** jeunes de 12 à 18 ans.

### **3) Prévention de l'obésité :**

#### Contexte :

Globalement on note une augmentation exponentielle entre 1970 et 2000 puis une stabilisation pendant les années 2000.

L'étude ESTEBAN réalisée en 2017 : 17% surpoids dont 4% d'obèses dans la population pédiatrique et l'étude DREES 2019 : 8-17 ans, 21% surpoids dont 6% obésité.

Ces études sont antérieures à la crise sanitaire covid dont on ne peut que pressentir les impacts négatifs.

En Corse l'étude est plus ancienne : 10-13 ans 2018/19 chez les 6<sup>ème</sup> et met en évidence : 19,2% surpoids dont 2,8% d'obésité : en Pumontu 16,1% surpoids dont 2,3% obésité et en Cismonte 22,2% surpoids dont 3,2% obésité, avec une prédominance chez le sexe masculin.

#### Objectifs opérationnels :

- Prévenir et soutenir les parents dans leur rôle éducatif auprès des enfants et ce dès le plus jeune âge en particulier en développant des actions de renforcement des compétences psychosociales ;
- Développer une campagne de communication et d'information adaptée et ciblée,
- Former et informer les professionnels du territoire ;
- Intervenir auprès de publics des le plus jeune âge pour amener des modifications pérennes dans le comportement alimentaire et l'activité physique.

#### Modalités d'actions proposées dans l'appel à projet,

- o Groupe d'enfants et de parents, organisation d'ateliers, de séances d'information et de mise en pratique,
- o Régularité et actions s'inscrivant dans la durée,
- o Renforcement des compétences psychosociales.

**Public visé :** enfants de 0 à 10 ans.

### **Thématique 2 : Accompagnement en soins de bien-être des malades atteints du cancer :**

Prise en charge de la douleur, soutien psychologique, nutrition et activité physique adaptée, accompagnement social... les soins oncologiques de support ont pour vocation d'aider chaque patient à mieux vivre sa maladie et ses traitements selon ses besoins.

Variés et pluridisciplinaires, les soins de support sont aujourd'hui pleinement intégrés à la prise en charge du cancer et reconnus pour leurs bénéfices sur l'équilibre du patient, et même sur ses chances de guérison.

« L'ensemble des soins nécessaires aux personnes malades tout au long de la maladie conjointement aux traitements spécifiques, s'il y en a » ainsi ont été désignés les soins oncologiques de support (SOS) à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle.

Derrière cette sobre définition se cachent une belle idée et une révolution dans la prise en charge du cancer : assurer à chaque patient un accompagnement global prenant en compte sa douleur, son état nutritionnel, ses difficultés psychiques et sociales

Les bénéfices de la pratique d'une activité physique régulière tout au long de la vie ont été largement démontrés quel que soit l'âge et l'état de santé des personnes. Les recherches ont indiqué qu'une activité physique régulière était associée à une réduction de la mortalité précoce toutes causes comprises. L'Institut National du Cancer (INCa) a publié le 30 mars 2017 un état des lieux des connaissances sur les bénéfices de l'activité physique auprès des patients atteints de cancer. Ce rapport et sa synthèse donnent également des clés pratiques aux professionnels de santé pour instaurer ou maintenir une activité physique pendant et après un cancer.

Les soins de beauté et de bien-être sont reconnus par l'Institut national du cancer et le Plan cancer comme « soins oncologiques de support », c'est-à-dire qu'ils font partie de l'ensemble des soins et soutiens nécessaires aux personnes malades, conjointement aux traitements et sont à ce titre encadrés par l'Association francophone des soins oncologiques de support (AFSOS). Les soins de beauté et de bien-être permettent d'améliorer significativement la qualité de vie des patients atteints de cancer, ces derniers sont encore trop peu nombreux à pouvoir en bénéficier puisque l'on estime que seulement 10% des patients y ont accès au niveau national... encore moins sans doute en Corse.

○ Objectifs stratégiques :

- Améliorer la santé des patients atteints de cancer ou en rémission par l'intermédiaire d'une activité physique ;
- Aider les patients à aborder les effets indésirables des traitements et les perturbations de l'image de soi par l'intermédiaire de soins de support, de confort ou de bien-être :
  - En intra hospitalier auprès de patients hospitalisés en lien avec les équipes médicales,
  - En extra hospitalier, et organisés individuellement ou sous forme d'ateliers collectifs.
- Proposer cette aide et cet accompagnement sur l'ensemble du territoire.

○ Critères spécifiques de sélection des projets :

- 1. Répartition sur l'ensemble du territoire et particulièrement le rural ;
- 2. Pertinence face à la situation locale ;
- 3. Démarche partenariale ;

#### 4. L'évaluation et la mesure de satisfaction attendues (patients et soignants).

##### Public visé :

- Les patients en soins, porteur de cancer ;
- Patients en rémission.

### **Thématique 3 : innovation en promotion de la santé**

Toute démarche novatrice permettant d'agir sur l'état de santé ou ses déterminants en prévenant son altération, en le restaurant ou en l'améliorant est considérée comme une innovation en santé. L'innovation peut intervenir dans un vaste champ allant de l'hygiène et la cosmétique, à l'agriculture et l'alimentation, à l'environnement et aux nouvelles techniques de l'information et de la communication. L'innovation peut se traduire par l'offre d'un nouveau service, le déploiement d'une nouvelle pratique professionnelle ou bien encore de nouveaux partenariats.

##### ○ Objectifs stratégiques :

1. Mener une approche globale de la santé à travers cinq grands domaines d'intervention : populationnel (région la moins peuplée, vieillissante) social (1 personne/5 vit sous le seuil de la pauvreté) environnemental (qualité eau, air, amiante, radon, déchets, isolement géographique) individuel (modes de vie, comportement personnel et social, caractéristiques biologiques et génétiques).
2. Agir sur la motivation et les compétences des personnes pour accéder aux informations sur la santé, les comprendre, les évaluer et les appliquer afin de porter des jugements et de prendre des décisions dans leur vie quotidienne relatives aux soins de santé, à la prévention des maladies et à la promotion de la santé pour maintenir ou améliorer leur qualité de vie tout au long de leur vie.
3. Etablir une stratégie visant à tenir compte des différences culturelles à tous les niveaux du système de santé.
4. Augmenter la capacité des individus à mobiliser des informations sur la santé : l'information est un des leviers afin de prendre soin de sa santé, une partie du public rencontre des difficultés pour y accéder, comme, par exemple, les personnes en situation de handicap, les migrants, les sujets en situation de vulnérabilité.

##### ○ Mode d'actions :

1. Mettre en place une action qui permet aux professionnels d'agir sur les comportements et les attitudes et de mettre en place une organisation pour travailler efficacement dans des situations transculturelles,
2. Mettre en place des stratégies d'action axées sur la communauté : par la participation communautaire, par des partenariats avec la communauté, par des réseaux communautaires,

3. Envisager des pratiques et actions différenciées prenant en compte les stéréotypes et représentations sociales semble répondre à cette approche d'universalisme proportionné.
4. Proposer des actions d'appropriation des messages en santé à destination de personnes vulnérables en mixant la littératie, culture et langue.

- Critères spécifiques de sélection des projets :

Diversité du public concerné

Intégration de la vision communautaire

Evaluation

- Public visé :

- Tout public